



## Arrêté de circulation

Pour

Empiètement sur la chaussée

**Mairie de l'Ile Bouchard**

Le Maire de la commune de l'Ile bouchard,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

**VU** la demande du 14 avril 2023 de Monsieur JOUTEUX Guillaume de la société COLAS domicilié au 02 rue de la Plaine 37390 à METTRAY,

**CONSIDÉRANT** que les travaux auront lieu du mardi 18 avril 2023 au lundi mai 2023,

**CONSIDÉRANT** que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

### ARRÊTÉ :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Dans le cadre des travaux d'assainissement EP-EU-AEP, rue de la Gare 37220 à l'Ile Bouchard, un empiètement sur chaussée sera effectué du mardi 18 avril 2023 au lundi 22 mai 2023, par la société COLAS demeurant au 02 rue de la Plaine 37390 à METTRAY.

#### ARTICLE 2

La rue de la Gare sera interdite à la circulation de l'intersection de la Place Verdun à l'intersection de la rue de l'Hôpital, durant les travaux, sauf pour les riverains,

#### ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

#### ARTICLE 4

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, l'entreprise SAS ETS MAUPIN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard, le 14 avril 2023

Arrêté n° 2022-04-60	
PUBLIÉ LE	14/04/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

Le Maire,  
Nathalie VIGNÉ